

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 19 novembre 2020 à 19h30 en visioconférence à Lac-des-Seize-Îles. Sont présents mesdames les conseillères France Robillard Pariseau et Corina Lupu et messieurs les conseillers, David Estall, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent, agit comme greffier.

Absent : Aucun

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2020
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2020
3. Approbation des comptes
4. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 19 novembre 2020
5. Fin de la période probation et embauche commis comptable
6. Affectation au fond de roulement projet bloc sanitaire
7. Affectation au fond de roulement projet de drainage et pavage
8. Confirmation de mandat dossier rue Brin
9. Demande de subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4
10. Demande pour le vote par correspondance
11. Demande au MAMH entente de vitalisation MRC
12. Affaires nouvelles
13. Documents déposés
14. Période de questions
15. Levée de la séance

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h42.

2020-11-165

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2020

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté avec modification du point 6. Affectation au fond de roulement de deux (2) projets en 2 points distincts avec le point 6 et 7 de l'ordre du jour.

2020-11-166

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2020

ATTENDU que les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2020 avec les documents de l'assemblée par courrier électronique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2020 soit approuvé tel que rédigé.

2020-11-167

3. Approbation des comptes

ATTENDU que le dépôt de la liste des comptes déposée par le directeur général au montant total de 81 219,74 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	16 octobre au 19 novembre 2020	13 680,84\$
Déboursés	Au 19 novembre 2020	47 433,63 \$
Masse salariale et DAS	Du mois de novembre 2020	20 105,27 \$
Total		81 219,74 \$

2020-11-168

4. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 19 novembre 2020

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 19 novembre 2020.

2020-11-169

5. Fin de la période probation et embauche commis comptable

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis comptable a été affiché selon les besoins de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 120 jours ouvrables travaillés a été complété par le commis comptable conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection, l'évaluation et la recommandation du directeur général, monsieur Simon Leclerc;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur Daniel Filiatrault et unanimement résolu que madame Chantal Pelletier soit maintenant reconnu comme salariée régulière ayant complété sa période d'essai pour le poste de commis comptable.

2020-11-170

6. Affectation au fond de roulement projet bloc sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles doit déboursier sa contribution de 20% du coûts total du projet dans le cadre du programme PRIMADA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit contribuer son 20% via le fond de roulement sur une période de 5 ans;

Le vote est demandé par le conseiller monsieur David Estall.

Résultats :

votes pour : 4

votes contre : 2

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et majoritairement résolu que la municipalité affecte au fond de roulement tel que stipulé afin de pouvoir affecter la dépense selon les modalités du programme PRIMADA au fond de roulement.

2020-11-171

7. Affectation au fond de roulement projet de drainage et pavage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles doit déboursier sa contribution de 8 050\$ dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire contribuer le 8 050\$ via le fond de roulement sur une période de 2 ans;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Pariseau et unanimement résolu que la municipalité affecte au fond de roulement tel que stipulé afin de pouvoir affecter la dépense selon les modalités du programme TECQ au fond de roulement.

2020-11-172

8. Confirmation de mandat dossier rue Brin

CONSIDÉRANT que la municipalité a entamé des démarches judiciaires auprès de Andre Pilon Ingénieur Conseil;

CONSIDÉRANT que les services et travaux d'ingénierie n'ont pas été réalisé adéquatement et que les citoyens de la rue Brin et la municipalité subissent des impacts négatifs suite aux travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil désire se faire représenter dans ce dossier;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimement résolu que la municipalité mandate officiellement l'entreprise DHC Avocats dans ce litige pour régler la situation.

2020-11-173

9. Demande de subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4

CONSIDÉRANT que la municipalité et le comité Loisir désire faire une demande de financement pour les fonds régions et ruralité à l'intérieur du Volet 4 – Soutien à la vitalisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité et le comité Loisir doit déposer le projet dans le cadre du 1^{er} appel de projets avant le 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil désire présenter un projet de mise en place de jeux pour la famille, les enfants et ajouter d'autres éléments de sécurité sur le site du parc-plage;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a un indice de vitalité économique (IVE) de Q5 qui permet de financer 90% du projet;

Sur proposition de monsieur le conseiller David Estall, il est unanimement résolu de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 et que le conseil autorise et nomme le directeur général comme représentant à présenter et à signer tout document en lien avec la demande;

2020-11-174

10. Demande pour le vote par correspondance

Considérant que le conseil désire étendre le vote par correspondance à l'ensemble des électeurs;

Considérant que le greffier ou secrétaire trésorier doit transmettre une copie vidimée de la résolution visée au deuxième alinéa, le plus tôt possible après son adoption, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au directeur général des élections et à la Député Madame Agnès Grondin;

Sur proposition de monsieur le conseiller David Estall, il est unanimement résolu que le conseil municipal réalise les démarches nécessaires en représentation pour demander Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au directeur général des élections d'étendre le vote par correspondance à l'ensemble des citoyens de Lac-des-Seize-Îles.

2020-11-175

11. Demande au MAMH entente de vitalisation MRC

Considérant que le MAMH a mis en place le Fonds région et ruralité qui comprend un programme d'aide financière pour les MRC et les municipalités dont l'indice de vitalité économique les classe dans le cinquième quintile (Q5) parmi les municipalités du Québec ;

Considérant que le MAMH a signé des ententes de vitalisation avec les MRC et les municipalités concernées, afin de leur garantir des fonds et un accompagnement au cours des prochaines années pour leurs projets de vitalisation ;

Considérant que 24 municipalités du Québec classées Q5 ne seront toutefois pas couvertes par des ententes de vitalisation ;

Considérant que l'absence d'entente de vitalisation pour ces municipalités signifie qu'elles auront un accès plus restreint aux aides financières pour leurs projets locaux de vitalisation dans le cadre des programmes du MAMH ;

Considérant que toutes les municipalités classées Q5 méritent le même traitement de la part du MAMH ;

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Filiatrault, il est unanimement résolu que le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles demande au MAMH de signer des ententes de vitalisation avec toutes les municipalités classées Q5 et qui ne sont pas couvertes présentement par une entente de vitalisation ;

Que le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles demande au MAMH que ces ententes de vitalisation soient au moins aussi généreuses et aussi flexibles que celles déjà signées avec les autres municipalités classées Q5.

12. Affaires nouvelles

- MRC
- Nouvelles des organismes
- Programme FDT

13. Documents déposés

- Correspondance : déploiement provincial du service 211

14. Période de questions

Le conseil a reçu aucune question du public selon les modalités précisées sur le site Internet de la municipalité au plus tard le mardi 17 novembre à 16h00.

2020-11-176

15. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller David Estall et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 20h16.

Aucune personne a assisté à la séance à huis clos.